



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de la coordination des  
politiques publiques

Bureau de la coordination  
et des procédures environnementales

**ARRETE N°2026- 629 / SG/SCOPP/BCPE du 7 mai 2026**

**Portant autorisation de pénétrer et d'occuper temporairement des propriétés privées dans le cadre du projet d'alimentation en eau brute du périmètre irrigué de Dos d'Ane, sur le territoire de la commune de La Possession**

**LE PRÉFET DE LA RÉUNION**

Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**VU** le code général des collectivités locales ;

**VU** le code de la justice administrative ;

**VU** le code pénal ;

**VU** la loi du 29 décembre 1892 modifiée sur les dommages causés à la propriété privée pour l'exécution des travaux publics ;

**VU** la loi 6 juillet 1943 modifiée relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et la conservation des supports, bornes et repères ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**VU** le décret du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Patrice LATRON, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;

**VU** le décret du 6 février 2026 portant nomination de M. Richard SMITH, en qualité de secrétaire général de la préfecture de La Réunion, sous-préfet de Saint-Denis ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 223 du 23 février 2026 portant délégation de signature pour l'activité générale et l'ordonnancement des dépenses et recettes à M. Richard SMITH, secrétaire général de la préfecture de La Réunion, et à ses collaborateurs ;

**VU** la demande du conseil départemental en date du 18 février 2026 ;

**VU** l'état parcellaire et les plans teintés du terrain à occuper ;

**CONSIDERANT** la nécessité de pénétrer et d'occuper temporairement des terrains en vue de permettre la réalisation de sondages et d'investigations géotechniques dans le cadre du projet d'alimentation en eau brute du périmètre irrigué de Dos d'Ane, sur le territoire de la commune de La Possession,

Le secrétaire général,



## **ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Les agents du conseil départemental ou toute autre personne mandatée pour son compte sont autorisés, pour une durée maximale de un **(1) an**, à pénétrer et à occuper temporairement les parcelles situées, sur le territoire de la commune de La Possession, et désignées sur l'état et les plans parcellaires annexés au présent arrêté.

A cet effet, ils pourront pénétrer dans les propriétés privées sus-indiquées et délimitées sur les plans annexés au présent arrêté afin d'y réaliser tous travaux et opérations nécessaires au projet d'alimentation en eau brute du périmètre irrigué de Dos d'Ane, sur le territoire de la commune de La Possession.

**ARTICLE 2** - L'introduction des agents chargés des travaux ne pourra avoir lieu qu'après accomplissement des formalités prescrites par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 29 décembre 1892 susvisée qui indique :

- pour les propriétés non closes, à l'expiration d'un délai de dix jours à compter de l'affichage de l'arrêté à la mairie de la commune concernée,
- pour les propriétés closes, à l'exclusion des maisons d'habitation, à l'expiration du délai de cinq jours à compter de la notification du présent arrêté au propriétaire, ou, en son absence, au gardien la propriété. A défaut de gardien connu demeurant dans la commune, le délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en la mairie : ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, les dits agents ou particuliers peuvent entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance.

Chacun de ces agents sera muni d'une copie du présent arrêté qu'il sera tenu de présenter à toute réquisition.

**ARTICLE 3** - Le présent arrêté sera notifié par le maire de la commune concernée, aux propriétaires du terrain ou à défaut au locataire, gardien ou régisseur et une copie du plan sera annexée. S'il n'y a pas dans la commune de personne habilitée à recevoir cette notification, celle-ci sera valablement faite par lettre recommandée, avec avis de réception, au dernier domicile connu du propriétaire.

**ARTICLE 4** - A défaut de convention amiable, le maire de la commune concernée, ou la personne à laquelle il aura délégué ses droits, fera au propriétaire du terrain, préalablement à toute occupation, une notification par lettre recommandée, avec avis de réception, indiquant le jour et l'heure à laquelle il sera procédé contradictoirement à la constatation de l'état des lieux.

**ARTICLE 5** - Un intervalle de dix jours au moins interviendra entre la convocation à l'état des lieux et la visite du terrain.

**ARTICLE 6** - A défaut par le propriétaire de se faire représenter à l'état des lieux, Monsieur le maire de la commune concernée lui désigne d'office un représentant.

Un procès verbal est établi qui doit contenir les éléments nécessaires pour évaluer les dommages; un exemplaire est remis à chacune des parties intéressées et un exemplaire est déposé en mairie.

En cas d'accord, l'occupation du terrain peut intervenir aussitôt.



**ARTICLE 7** - Dès le début de la procédure ou au cours de celle-ci, le président du tribunal administratif de La Réunion désigne, à la demande de l'administration, un expert, qui en cas de refus par le propriétaire ou par son représentant de signer le procès verbal, ou en cas de désaccord sur l'état des lieux, dresse d'urgence le procès-verbal prévu ci-dessus.

Les travaux peuvent commencer aussitôt après le dépôt du procès-verbal; en cas de désaccord sur l'état des lieux, la partie la plus diligente conserve néanmoins le droit de saisir le tribunal administratif de La Réunion sans que cette saisine puisse faire obstacle à la continuation des travaux.

**ARTICLE 8** - Il ne peut être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie, avant qu'un accord amiable se soit établi sur leur valeur, ou qu'à défaut de cet accord il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

Les indemnités qui pourraient être dues pour les dommages causés aux propriétés à l'occasion de l'occupation temporaire seront à la charge du maître d'ouvrage et, à défaut d'accord amiable, seront fixées par le tribunal administratif de La Réunion.

**ARTICLE 9** - Toutes les autres dispositions de la loi du 29 décembre 1892 susvisée restent applicables.

**ARTICLE 10** - Le présent arrêté sera périmé de plein droit s'il n'est suivi d'exécution dans les six (6) mois à compter de sa signature.

**ARTICLE 11** - Le présent arrêté sera affiché dans la mairie de La Possession, à la diligence du maire qui adressera au préfet (SCOPP/BCPE) un certificat attestant l'accomplissement de cette formalité.

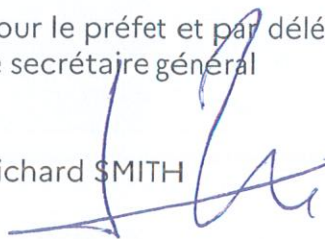
**ARTICLE 12** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de La Réunion et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de La Réunion, dans le délai de deux mois, à compter de sa publication ou notification.

**ARTICLE 13** - Le secrétaire général de la préfecture, le président du conseil départemental et le maire de la commune de La Possession sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie leur sera adressée.

A Saint-Denis, le 07 MAI 2026

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général

Richard SMITH



## Liste des propriétaires

## 00002 - PERIMETRE IRRIGUE DE DOS D'ANE (PIDD)

## LA POSSESSION

**PROPRIETE 00001** PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Monsieur TELMAR Patrick Jean-François  
né le 03/12/1962 à LA POSSESSION (974)  
demeurant 38B RUE HO CHI MINH PICHETTE LA POSSESSION (97419)

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Surface AOT	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
			Lieu-Dit	Surface		
AX	281	BT	5181 CHE LA FERME	42 234	126	
			Total		126	

Vu pour rester annexé à l'arrêté  
préfectoral du

07 MAI 2026

Pour le préfet et par délégation  
le secrétaire général

Richard SMITH

## Liste des propriétaires

## 00002 - PERIMETRE IRRIGUE DE DOS D'ANE (PIDD)

## LA POSSESSION

**PROPRIETE 00002** PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)  
 - Monsieur TELMAR Adrien (Succession)  
 demeurant CHE LA FERME LA POSSESSION (97419)

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Surface AOT	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
			Lieu-Dit	Surface		
AX	356	BT	5181 CHE LA FERME	3 838	130	
AX	357	BT	5181 CHE LA FERME	3 604	1	
			Total		131	

## Liste des propriétaires

## 00002 - PERIMETRE IRRIGUE DE DOS D'ANE (PIDD)

## LA POSSESSION

**PROPRIETE 00003** PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

## NU-PROPRIETAIRE

- Madame NATIVEL Marie Edmée Denise  
née le 16/11/1966 à lieu inconnu  
demeurant 32 CHE DE LA GLACIERE ST DENIS (97400)

## USUFRUITIER

- Madame NATIVEL Denise Rita  
née le 07/02/1946 à LA POSSESSION (974)  
demeurant 33 RUE MOISE NATIVEL DOS D'ANE LA POSSESSION (97419)

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Surface AOT	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
			Lieu-Dit	Surface		
AX	149	T/SOL	33 RUE MOISE NATIVEL	1 827	136	
				Total	136	

## ETAT PARCELLAIRE

## Liste des propriétaires

## 00002 - PERIMETRE IRRIGUE DE DOS D'ANE (PIDD)

## LA POSSESSION

PROPRIETE 00004	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
NU-PROPRIETAIRE - Monsieur LAHOGUE Marie Yvan né le 18/01/1972 à ST BENOIT (974) demeurant 25 CHE DE LA RAMPE DES CHICOTS ST BENOIT (STE ANNE) (97437)	
NU-PROPRIETAIRE - Madame LA HOGUE Marie Sylvine née le 05/01/1973 à ST BENOIT (974) demeurant 434 CHE GRAND CANAL ST ANDRE (97440)	
NU-PROPRIETAIRE - Madame LAHOGUE Marie Céline née le 05/12/1968 à ST BENOIT (974) demeurant LES MARES 1581 RTE DE BRETEUIL - LE CHESNE MARBOIS (LE CHESNE) (27160)	
NU-PROPRIETAIRE - Madame LAHOGUE Anne Aymone née le 22/01/1975 à ST BENOIT (974) demeurant 2309 RTE DE VIENNE CHAMAGNIEU (38460)	
USUFRUITIER - Madame TRULES Alixia née le 19/02/1941 à LES AVIRONS (974) demeurant 28 RUE ALAIN SAVARY ST BENOIT (97470)	

## Liste des propriétaires

## 00002 - PERIMETRE IRRIGUE DE DOS D'ANE (PIDD)

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Surface AOT	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
			Lieu-Dit	Surface		
AX	442	T/SOL	15 RUE MOISE NATIVEL	31 287	316	
				Total	316	

## Liste des propriétaires

## 00002 - PERIMETRE IRRIGUE DE DOS D'ANE (PIDD)

## LA POSSESSION

**PROPRIETE 00005** PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

## PROPRIETAIRE

- Monsieur NATIVEL Daniel  
demeurant 36B RUE JOSEPH NOURRY LA POSSESSION (97419)

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Surface AOT	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
			Lieu-Dit	Surface		
AX	322	L	34 RUE MOISE NATIVEL	12 294	52	
				Total	52	

**ETAT PARCELLAIRE**

Liste des propriétaires

**00002 - PERIMETRE IRRIGUE DE DOS D'ANE (PIDD)**

**LA POSSESSION**

**PROPRIETE 00006** PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Monsieur HOAREAU Gerard  
né le 01/05/1950 à LA POSSESSION (974)  
demeurant 8 CHE LA FERME DOS D'ANE LA POSSESSION (97419)

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Surface AOT	Observations (Surfaces en m² ou ca)
			Lieu-Dit	Surface		
AX	325	S	6 CHE LA FERME	11 835	20	
AX	327	L	38 RUE MOISE NATIVEL	8 986	18	
			Total		38	

## ETAT PARCELLAIRE

## Liste des propriétaires

00002 - PERIMETRE IRRIGUE DE DOS D'ANE (PIDD)

## LA POSSESSION

PROPRIETE 00007 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

## INDIVISAIRE

- Monsieur NATIVEL André Joseph  
né le 13/09/1937 à LA POSSESSION (974)  
demeurant 1 RUE JOSEPH NOURRY LA POSSESSION (97419)

## INDIVISAIRE

- Monsieur NATIVEL Louis Antoine  
né le 13/04/1933 à LA POSSESSION (974)  
demeurant 40 RUE DU PERE LUCIEN COURTEAUD DOS D'ANE LA POSSESSION (97419)

## INDIVISAIRE

- Madame NATIVEL Marie Berthe  
née le 29/11/1929 à LA POSSESSION (974)  
demeurant 107 RUE JACQUES DUCLOS LA POSSESSION (97419)

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Surface AOT	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
			Lieu-Dit	Surface		
AX	329	L	LE GRAND COIN	POTEAU VERT	18	
				Total	18	

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des emprises nécessaires pour "Périmètre Irrigué de Dos d'Ane (PIDD)" pour le compte "GEOFIT AGENCE LA RÉUNION". Conformément à la loi n° 2018-493 « Informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "GEOFIT AGENCE LA RÉUNION".

## ETAT PARCELLAIRE

## Liste des propriétaires

## 00002 - PERIMETRE IRRIGUE DE DOS D'ANE (PIDD)

## LA POSSESSION

**PROPRIETE 00008** PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

## INDIVISAIRE

- Monsieur BOYER Jean Edmond  
né le 03/11/1944 à LA POSSESSION (974)

demeurant 7 RUE GERMAIN ELISABETH DOS D'ANE LA POSSESSION (97419)

## INDIVISAIRE

- Madame PIGNOLET Marie Thérèse  
née le 19/12/1949 à LE PORT (974)

demeurant 7 RUE GERMAIN ELISABETH DOS D'ANE LA POSSESSION (97419)

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Surface AOT	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
			Lieu-Dit	Surface		
AX	26	T	2 CHE LA FERME	40 493	692	
AX	272	T	LE GRAND COIN POTEAU VERT	4 813	28	
			Total		720	

## ETAT PARCELLAIRE

## Liste des propriétaires

## 00002 - PERIMETRE IRRIGUE DE DOS D'ANE (PIDD)

## LA POSSESSION

**PROPRIETE 00009** PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

## PROPRIETAIRE

- Monsieur DE LA HOGUE André Claude  
né le 01/02/1950 à LA POSSESSION (974)  
demeurant 6 RUE JOSEPH NOURRY DOS D'ANE LA POSSESSION (97419)

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Surface AOT	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
			Lieu-Dit	Surface		
AX	71	T	5285 CHE TECHER	14 610	56	
				Total	56	

**ETAT PARCELLAIRE**

**Liste des propriétaires**

**00002 - PERIMETRE IRRIGUE DE DOS D'ANE (PIDD)**

**LA POSSESSION**

**PROPRIETE 00010** PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Monsieur NATIVEL Joseph Ginot  
né le 17/04/1958 à LA POSSESSION (974)  
demeurant SANS NOM BAT BT - 1 RUE DES QUATRE COINS GRASSE (06130)

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Surface AOT	Observations (Surfaces en m² ou ca)
			Lieu-Dit	Surface		
AY	138		LE GRAND COIN	6 609	154	
				Total	154	

## ETAT PARCELLAIRE

## Liste des propriétaires

00002 - PERIMETRE IRRIGUE DE DOS D'ANE (PIDD)

## LA POSSESSION

PROPRIETE 00011 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

## INDIVISAIRE

- Monsieur DE LA HOGUE Billy Stéphane  
né le 14/01/1982 à LE PORT (974)  
demeurant TERRENOIRE 6 RUE DU CHATEAU ST ETIENNE (42100)

## INDIVISAIRE

- Madame DE LA HOGUE Marie Julia  
née le 09/01/1984 à ST DENIS (974)  
demeurant TERRENOIRE 6 RUE DU CHATEAU ST ETIENNE (42100)

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Surface AOT	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
			Lieu-Dit	Surface		
AY	148		LE GRAND COIN	2 570	73	
			Total		73	

**ETAT PARCELLAIRE**

**Liste des propriétaires**

**00002 - PERIMETRE IRRIGUE DE DOS D'ANE (PIDD)**

**LA POSSESSION**

**PROPRIETE 00012** PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Monsieur NATIVEL Ulyse André  
né le 22/09/1961 à LA POSSESSION (974)  
demeurant DOS D'ANE - 24 RUE DE LA PETITE SOURCE LA POSSESSION (97419)

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Surface AOT	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
			Lieu-Dit	Surface		
AY	137	T	LE GRAND COIN	6 687	200	
				Total	200	

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des emprises nécessaires pour "Périmètre Irrigué de Dos d'Ane (PIDD)" pour le compte "GEOFIT AGENCE LA RÉUNION". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "GEOFIT AGENCE LA RÉUNION".



## ETAT PARCELLAIRE

## Liste des propriétaires

00002 - PERIMETRE IRRIGUE DE DOS D'ANE (PIDD)

## LA POSSESSION

**PROPRIETE 00013** PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

## PROPRIETAIRE

- Madame NATIVEL Marie Fabienne  
née le 11/01/1968 à LA POSSESSION (974)  
demeurant DOS D'ANE - 48 RUE DE LA PETITE SOURCE LA POSSESSION (97419)

Sect. AY	N° 146	Nature T	Référence cadastrale		Surface AOT	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
			Lieu-Dit	Surface		
			48 RUE DE LA PETITE SOURCE	2 554	1	
			Total		1	

## ETAT PARCELLAIRE

## Liste des propriétaires

## 00002 - PERIMETRE IRRIGUE DE DOS D'ANE (PIDD)

## LA POSSESSION

**PROPRIETE 00014** PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

## PROPRIETAIRE

Monsieur NATVEL Joseph Mickael  
né le 13/09/1958 à LA POSSESSION (974)  
demeurant 13 RUE PAUL GAUGUIN MEYZIEU (69330)

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Surface AOT	Observations (Surfaces en m² ou ca)
			Lieu-Dit	Surface		
AY	147	T	LE GRAND COIN	2 547	45	
				Total	45	

## ETAT PARCELLAIRE

## Liste des propriétaires

## 00002 - PERIMETRE IRRIGUE DE DOS D'ANE (PIDD)

## LA POSSESSION

**PROPRIETE 00015** PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

## NU-PROPRIETAIRE

- Madame THOMAS Joëlle Marie - Thérèse  
née le 25/07/1965

demeurant DOS D'ANE - 17 ALLÉE CERNOT LA POSSESSION (97419)

## USUFRUITIER

- Madame NATIVEL Denise Rita  
née le 07/02/1946 à LA POSSESSION (974)

demeurant DOS D'ANE - 33 RUE MOISE NATIVEL LA POSSESSION (97419)

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Surface AOT	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
			Lieu-Dit	Surface		
AX	150	S	1A ALL NOURRY	1 555	12	
				Total	12	

Total commune 2 078

Total général 2 078

SCRIBE Occupation Temporaire ©